



Luxembourg, le 14 avril 2022

**Motion invitant le Collège échevinal
à donner suite à la demande de la part de l'association ZUG
d'obtenir certains documents administratifs**

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- Vu la demande de l'association ZUG d'obtenir un certain nombre de documents administratifs sur base de la loi du 14 septembre 2018 ;
- Vu le refus du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg de donner suite à la demande ZUG ;
- Vu l'avis de la Commission d'Accès aux Documents nationale du 2 mars 2022 selon lequel, suivant un objectif de transparence, les documents demandés sont parfaitement communicables ;
- Attendu que l'association ZUG peut se targuer d'un intérêt légitime et public de recevoir les documents demandés ;
- Rappelant le dépôt d'une motion (15/10/2021) demandant au Collège échevinal d'aménager les passages pour piétons selon les règles de l'art ;

invite le Collège des Bourgmestre et Échevins

- à remettre sans délai à l'association ZUG les documents réclamés par elle sous le numéro de dossier interne de la Ville 63/2021/10, sur base de la loi du 14-09-2018 .

Tom Krieps
Conseiller communal
Groupe LSAP

Guy Foetz
Conseiller communal
Groupe déi Lénk

François Benoy
Conseiller communal
Groupe déi gréng